

AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex

* * *

Fonction Publique

DÉPÔT PRÉFECTURE LE

- 8 JUIL. 2013

A R R Ê T É RH 155/13

**OUVERTURE DES SESSIONS DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE D'INTEGRATION AU GRADE DE
TECHNICIEN, REDACTEUR ET ATTACHE POUR L'ANNEE 2013**

LE PRÉSIDENT DE LA C.A.R.A.

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique ;
- VU le Décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique ;
- VU la délibération en date du 8 mars 2013 relative au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 14 février 2013 ;
- VU le courrier du Centre de Gestion de la Charente-Maritime en date du 28 mai 2013 portant désignation de Monsieur Martial de VILLELUME en qualité de représentant du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime dans la commission de sélection professionnelle organisée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 : Une sélection professionnelle pour le recrutement dans les grades de technicien, rédacteur et attaché est ouverte auprès de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique au titre de l'année 2013.

ARTICLE 2 : Le nombre d'emplois ouverts a été défini dans le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et est fixé comme suit :

GRADE	Nombre d'emplois ouverts
Technicien Territorial	1
Rédacteur Territorial	1
Attaché Territorial	3

ARTICLE 3 : La commission de sélection professionnelle est composée de :

- Monsieur Martial de VILLELUME, personnalité qualifiée désignée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime.
Cette personnalité préside la commission.
- Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Madame Chantal JOUSSELIN, Directrice des Ressources Humaines de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

ARTICLE 4 : La commission se réunira le 24 Septembre 2013 à partir de 14h30 au siège de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 107 avenue de Rochefort 17201 ROYAN CEDEX.

ARTICLE 5 : Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par la Direction des Ressources Humaines de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour faire acte de candidature.

Le dossier d'inscription du candidat comporte :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Tout élément complémentaire permettant à la commission d'apprécier le parcours professionnel du candidat

La date limite de réception des dossiers de candidature par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la participation à la sélection professionnelle d'accès au grade de technicien, rédacteur et attaché, est fixée au 31 août 2013.

Seuls les agents dont le dossier d'inscription sera déclaré recevable seront convoqués.

ARTICLE 6 : La commission procède à l'audition des candidats en vue d'apprécier leur aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois auquel la sélection professionnelles donne accès.

A l'issue des auditions des candidats, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique procède à l'affichage de cette liste dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet.

ARTICLE 7 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac 86000 POITIERS dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8 La Directrice Générale des Services, par intérim, de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, affiché dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et publié sur son site Internet.

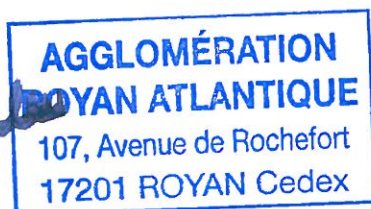
Ampliation du présent arrêté adressée à :

- M. le Président du Centre Départemental de Gestion de la Charente-Maritime ;
- M. le Trésorier Principal de ROYAN, Receveur communautaire ;

POUR AMPLIATION

Le Président,

Jean-Pierre TALLIEU



FAIT à ROYAN, le 1^{er} juillet 2013

Le Président,

- Signé -

Jean-Pierre TALLIEU